

■ **Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC)**,
à La Chaux-de-Fonds, avenue Léopold-Robert 65, 2301 La
Chaux-de-Fonds, CH-645-4103230-8. Nouvelle association. Sta-
tuts du 14.09.1973, modifiés en dernier lieu le 29.06.2007. But: as-
surer et promouvoir le contrôle officiel suisse de la marche des
chronomètres suisses, au sens de l'ordonnance fédérale réglant
l'utilisation du nom 'suisse' pour les montres (RS 232.119), ef-
fectué dans les Bureaux officiels de contrôle, à savoir les BO de
Bienne, Genève, et Le Locle. Ressources: émoluments prélevés au-
près des déposants et facturation de prestations spécifiques. Orga-
nisation: assemblée générale de 19 délégués, conseil d'administ-
ration de 8 membres et organe de révision. Administration: Rebe-
tez Germain Paul Joseph, de Lajoux (JU), au Landeron, président,
Blaser Peter, de Trubschachen, à Mühleberg, vice-président, Ae-
bischer Jean-Pierre Benjamin, d'Alterswil, à Ipsach, Girardin
Jean-Paul, du Bémont (JU), à Evilard, Häslér Charles Eric, du et
au Locle, Miche Marc André, de Malleray, à Bienne, Ramuz Michel
André, de Sullens, au Grand-Saconnex, et Sahli Christian Rudolf,
de Wohlen bei Bern, à Meinisberg. Signature colective à deux de
Rebetez Germain Paul Joseph, Blaser Peter et Ramuz Michel An-
dré; les autres membres du conseil n'exercent pas de pouvoirs de
représentation. Signature collective à deux de Soguel-dit-Picard
Pierre-Yves, de Cernier, à Bevaix, directeur. Organe de révision:
'Fiduciaire Horlogère Suisse' (CH-645-0201001-5), succursale à
La Chaux-de-Fonds.

Registre journalier no 2296 du 18.05.2009
(05034284 / CH-645.4.103.230-8)